



RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01410

Numéro SIREN : 509 248 159

Nom ou dénomination : 3 C CLORE

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2016 sous le numéro de dépôt 6993

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

32 AV ALSACE LORRAINE - CS 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

RECEPISSE DE DEPOT

CERALP - CONSEIL EXPERTISE AUDIT

270 rue J. M. Savigny
BP 255
69659 VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX

V/REF :
N/REF : 2011 B 1410 / 2016-A-6993

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 17/11/2016, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 14/11/2016
- Changement de forme juridique

Concernant la société

3 C CLORE
Société à responsabilité limitée
140 rue du Champbouvier
01480 Jassans-Riottier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-6993 le 17/11/2016
R.C.S. BOURG EN BRESSE 509 248 159 (2011 B 1410)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 17/11/2016,
Les greffiers



[Handwritten signature]
[Handwritten signature]



**GEC – Gestion & Expertise
Comptable**

27 bis, rue de la Barre
69400 Limas

T : +33 (0) 4 74 65 17 72

www.rsmfrance.fr

3C CLORE

SARL au capital de 8.000 euros

140 Rue de Champ BOUVIER
01480 JASSANS RIOTTIER

R.C.S. Bourg en Bresse B 509 248 159

**Rapport du commissaire aux comptes sur la
transformation et du commissaire à la transformation
de la société 3C CLORE, société à responsabilité limitée,
en société par actions simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 17 octobre 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 255 k€, en croissance de 33 % par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 30 k€, en progression de 13 k€ au regard de celui de l'exercice précédent et, des capitaux propres de 90 k€.
- la situation intermédiaire établie au 30 septembre 2016, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, présente un chiffre d'affaires de 138 K€ en baisse de 30 % en variation annuelle par rapport à l'exercice 2015.

Le résultat net s'élève à 4 K€ au 30 septembre 2016 après prise en compte d'une augmentation du poste frais de personnel de 16 K€ en valeur absolue, au titre de la période de 9 mois.

- La situation financière est bénéficiaire de 102 k€ au 30 septembre 2016.
- La société n'a pas d'endettement vis-à-vis des tiers.

.../...

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Limas, le 14 novembre 2016
Le Commissaire aux Comptes
et à la transformation
RSM GEC

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a stylized '3' or 'Z' shape above it.

Représenté par Jean-Michel REY
Membre de la Compagnie
Régionale de LYON